

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS ET NOS ENGAGEMENTS

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nourris par nos engagements successifs au sein de notre Ordre, nous sommes animés par une détermination et un enthousiasme communs qui nous conduisent à présenter notre candidature aux fonctions de Bâtonnier et Vice-Bâtonnier du Barreau de Toulouse.

Notre institution est et doit être une force pour accompagner la période de profonde mutation que notre profession traverse : elle doit nous rassembler et nous représenter quels que soient nos âges, types d'exercices ou spécialités.

Nous sommes toutes et tous concernés par les défis de notre profession :

- pressions économiques, institutionnelles ou charge mentale de plus en plus importantes,
- essor du numérique qui bouleverse le positionnement et le rôle de l'avocat confronté notamment à l'intelligence artificielle,
- des chiffres éloquents : 1 avocat sur 4 quitte la profession avant 10 ans d'exercice.

Avec votre soutien, nous souhaitons mettre en œuvre un projet qui s'articule en 3 axes :

DECOUVREZ L'INTEGRALITE
DE NOTRE PROJET SUR :

<https://coqlaspalles.fr>

NOUS CONTACTER :
unevoixpournotreavenir@gmail.com

RETROUVEZ NOUS SUR :



SOPHIE COQ & SYLVAIN LASPALLES



Une voix pour notre avenir

ELECTIONS BATONNAT
17 juin 2024

1. Lutter contre l'éloignement et la défiance à l'égard de l'institution ordinale

Notre constat : des institutions ordinales qui apparaissent éloignées des avocats, une méconnaissance du travail réalisé, un désintérêt des avocats vis-à-vis de l'institution ordinale, une perception d'un ordre replié sur lui-même véhiculant une image d'entre-soi.

Deux objectifs :

- rendre visible le travail quotidien de l'Ordre et des membres du Conseil de l'Ordre,
- impulser une ordinalité collaborative et participative.

Nos principales propositions :

- diffusion systématique de l'ordre du jour du Conseil de l'Ordre à l'exception des points relatifs à l'exercice professionnel et des questions nominatives,
- publication des procès-verbaux du Conseil de l'Ordre,
- vidéo après chaque Conseil de l'Ordre pour résumer la séance et évoquer les principaux sujets,
- définition et accroissement du rôle des syndicats et de la Commission Jeune Barreau,
- tenue d'un Conseil de l'Ordre ouvert à tous les avocats : celui du mois de mars dédié aux comptes de l'Ordre,
- organisation d'une Assemblée Générale, hors élection, en fin d'année pour rendre compte du travail réalisé, présenter le bilan annuel des travaux du Conseil de l'Ordre et les perspectives,
- poursuite et amplification du mouvement d'incitation à la participation et à l'implication de tous dans la vie ordinale au travers notamment des commissions.

2. Protéger, soutenir et défendre en toutes circonstances nos Consœurs et Confrères

Notre constat : des conditions d'exercice de plus en plus difficiles et des avocats en situation de souffrance, le sentiment d'une déconsidération croissante de la place de l'avocat, l'oralité des débats et notre secret professionnel menacés.

Nos principales propositions :

PROTEGER :

- un audit sera mené en vue de déterminer les pistes d'améliorations possibles de notre prévoyance complémentaire au niveau barreau y compris le contrat chance maternité (dossier que nous connaissons bien pour avoir participé aux travaux ayant conduit à l'amélioration de nos garanties en 2012 sous l'impulsion de Monsieur le Bâtonnier SAINT GENIEST),
- nous rétablirons une permanence « incidents d'audience ».

SOUTENIR :

- nous poursuivons le projet de crèche,
- nous chargerons la Commission Jeune Barreau de mener une enquête sur la parentalité avec pour objectif de concilier toujours mieux vie professionnelle et vie personnelle,
- nous poursuivons le travail mis en place avec la coach social.

DEFENDRE :

- nous défendrons la place de l'avocat dans l'institution judiciaire, notamment l'oralité des débats et la place de l'avocat lors de l'audience, en favorisant un dialogue de qualité auprès des magistrats et des greffiers,
- nous créerons une commission ouverte à tous sur la question du déménagement du futur Palais de Justice, les avocats devant être pleinement associés à cette réflexion,
- nous créerons une commission également ouverte sur le métier d'avocat et l'intelligence artificielle,
- nous veillerons au respect du périmètre du droit.

3. L'avenir de la profession : l'accueil et la protection des jeunes confrères

Notre constat : la force de notre Barreau tient notamment dans sa jeunesse qui en constitue l'avenir.

Nos principales propositions :

- favoriser l'intégration des jeunes avocats dès leur prestation de serment en organisant une formation notamment sur les questions liées aux formalités ordinales, à leur statut, à la prévoyance,
- création d'une journée d'intégration dès les premiers jours de notre mandat afin de les accueillir dans notre maison commune,
- le contrat de collaboration fera l'objet d'une vigilance accrue et l'ordre sera pleinement mobilisé et très attentif au contrôle a posteriori de l'exécution des contrats.

Riches de nos différences, unis au sein de l'ordre et plus que jamais à votre écoute, telle est la voix pour notre avenir que nous nous engageons à porter avec fierté, passion, humilité et discernement, parce que le métier dans lequel nous avons choisi de nous engager est l'un des fondements de notre démocratie.

Soyez assurés, Chères Consœurs, Chers Confrères, de nos sentiments les plus dévoués.

Sophie COQ et Sylvain LASPALLES